



Une université au service des savoirs et de la société

*Diagnostic, perspectives et propositions
pour une refondation de l'Espace de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Sommaire

Partie 1	p. 3
Bref historique	p. 3
L'université et les dirigeants politiques	p. 4
Le gâchis des réformes	p. 5
L'université : un patrimoine de tous et non le diplôme pour tous	p. 6
Partie 2	p. 7
Les missions universitaires : pour un socle des connaissances	p. 7
1. Orientation et sélection	p. 7
<i>Licence</i>	p. 8
<i>Master</i>	p. 8
<i>Doctorat</i>	p. 8
<i>Pédagogie et usage du numérique</i>	p. 9
2. Modèles universitaires, financement des universités et des études	p. 10
3. Modèles de recherche et libertés académiques	p. 11
<i>Recherche individuelle et recherche collective</i>	p. 12
4. Les universités et le CNRS	p. 13
<i>Pour un CNRS stratégique et subsidiaire</i>	p. 14
<i>Laboratoires stratégiques et recherche individuelle en SHS</i>	p. 15
5. Évaluation de la recherche et qualité du recrutement	p. 15
<i>L'unité de recherche, c'est le chercheur</i>	p. 16
<i>Le recrutement au cœur de la qualité des universités</i>	p. 16
6. L'attractivité des universités françaises et la revalorisation du métier d'universitaire	p. 18
7. Du millefeuille institutionnel aux universités de recherche	p. 19
<i>L'exception parisienne</i>	p. 20
<i>Pourquoi Paris a-t-il choisi de se doter de géants aux pieds d'argile ?</i>	p. 20
<i>Gouvernement des universités</i>	p. 21
Conclusion	p. 22
Partie 3	p. 23
Propositions de QSF pour une refondation de l'espace de l'enseignement supérieur et de la recherche	p. 23

Une université au service des savoirs et de la société

Diagnostic, perspectives et propositions pour une refondation de l'Espace de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le présent document, qui réunit et synthétise un ensemble de textes publiés dans les cinq dernières années par l'association Qualité de la science française (QSF), a été constitué en vue d'être présenté aux candidats à la présidence de la République.

QSF, qui a été créé en 1982 avec la mission de défendre et de promouvoir la qualité et la créativité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, entend ainsi poser un diagnostic très différent de celui élaboré par les syndicats universitaires et les associations d'étudiants, d'une part, et par la plupart des présidents d'université et des administrateurs de la recherche, d'autre part.

Les réflexions et les propositions qui sont ici avancées, les perspectives et les prospectives qui sont esquissées, ont pour objectif de dessiner un projet global de reconstruction du système de l'enseignement supérieur et de la recherche français. Elles seront développées dans un livre blanc que QSF publiera dans les prochains mois.

Les propositions de réforme avancées par QSF sont regroupées et synthétisées à la fin de la présente note (cf. *infra*, p. 22-25).

Bref historique

Depuis cinquante ans, l'université française traverse une crise de plus en plus aiguë, qui a donné lieu à des analyses souvent contradictoires et à des tentatives de réformes qui n'ont apporté aucune solution aux maux dont souffre l'Espace de l'Enseignement supérieur et de la recherche (ESR). Nous nous bornerons ici à examiner les modifications qui se sont produites ces dernières années, pendant lesquelles trois lois et une dizaine de décrets et d'arrêtés ont bouleversé l'ESR. Ces textes ont pu provoquer l'illusion d'une réforme en profondeur, mais ils n'ont en réalité modifié que le mode de fonctionnement du système sans véritablement toucher aux raisons qui semblent condamner l'université française à la relégation et à la subalternité.

L'université souffre d'une exception qui en fait le maillon le plus faible de l'ESF. Nous avons d'un côté les Grandes Écoles, avec leur sélection à l'entrée et leurs moyens supérieurs de 40 % à ceux des universités, de l'autre, les organismes de recherche, avec le statut privilégié des chercheurs et l'image d'excellence qui leur est associée. Les concours (le master "Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation" – MEEF et l'Agrégation), avec leur préparation spécifique et leur sélectivité malthusienne, mettent encore plus en évidence le risque de dévalorisation progressive des diplômes universitaires.

C'est là que trouve son origine la crise de l'université française. C'est de là qu'est né le sentiment de relégation de l'institution, de déclassement par rapport aux Grandes Écoles – celles qui donnent lieu à un concours national, que l'on ne confondra pas avec les "petites écoles" qui ont récemment fleuri et servent de miroir aux alouettes pour les désirs de progression sociale. Les deux systèmes, universitaire et des Grandes Écoles, ont tous les deux vocation à faire émerger et façonner des élites, mais ils sont très inégalement traités. D'un côté, les Grandes Écoles n'ont fait que stabiliser leur position de lieu de formation des cadres de la nation ; de l'autre, l'université éprouve un sentiment d'abandon de plus en plus prononcé, sans bien voir en quoi elle aurait démerité.

Dans cette confrontation entre systèmes, l'université trouvait autrefois une place qui la satisfaisait néanmoins. C'est de moins en moins le cas, car la hausse non maîtrisée de ses effectifs la persuade qu'en réalité on n'attend pas grande chose d'elle, et certainement plus une formation de qualité. Ce qui conduit à voir la situation actuelle en termes de crise conjoncturelle, l'accroissement des étudiants étant encouragé sans mesure d'accompagnement.

Rien d'étonnant à ce phénomène, que les autorités de tutelle n'avaient pourtant pas prévu. Il procède simplement de la réalisation de l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat : une fois ce taux atteint, on découvre qu'il faut bien faire quelque chose des étudiants que l'on a hissés au niveau des études supérieures. Comme les Grandes Écoles n'y prennent guère de part, c'est l'université qui doit accueillir cette marée montante, mal préparée, mal sélectionnée et mal orientée. Car l'université ne souffre pas tant d'avoir trop d'étudiants que de ne pas avoir les « bons », d'être chargée de prendre en charge la fraction du public dont les autres formations ne veulent pas, et dont les pouvoirs souhaitent l'insertion dans le monde du travail. La plupart de ces étudiants n'ont souvent pas acquis au lycée les savoirs fondamentaux nécessaires pour mener à bien des études supérieures qu'une part importante d'entre eux n'a tout simplement pas le désir de suivre, n'étant là, au mieux, qu'en situation d'attente d'un diplôme, au pire, en raison des bénéfices indirects qu'ils en tirent (bourses, permis de séjour, chambre en cité, etc.).

Vues d'Angleterre, des États-Unis, d'Allemagne, de Pologne et même d'Italie, d'Espagne et de Grèce, ou d'Australie et du Japon, les universités françaises ressemblent de moins en moins à ce que l'on appelle des universités partout ailleurs dans le monde. Nos collègues étrangers sont toujours étonnés de découvrir que la recherche ne se fait pas prioritairement dans les universités, que l'enseignement le plus coté se délivre dans les filières d'enseignement supérieur des lycées, et que les meilleurs étudiants ne sont pas à l'université mais dans les Grandes Écoles. La même surprise se lit dans les yeux de ces mêmes collègues qui, invités à collaborer avec des Grandes Écoles renommées pompeusement "universités", découvrent qu'elles n'ont ni la taille, ni les fonctions, ni les diplômes universitaires. Cette véritable balkanisation de l'enseignement supérieur est l'une des causes les plus profondes du retard économique, technologique et social de la France. Elle a pour conséquence aussi de faire oublier que la recherche fondamentale qui se fait au sein des équipes universitaires est souvent de très grande qualité et que dans beaucoup de disciplines, notamment dans le domaine des sciences humaines, la productivité scientifique des universitaires n'a rien à envier à celle de leurs collègues des organismes de recherche.

L'université et les dirigeants politiques

Si un tel dévoiement de la mission universitaire a été rendu possible, c'est aussi parce que les dirigeants français ne connaissent pas bien leur université : ils ne l'ont pas fréquentée et ils n'y enverraient pas volontiers leurs enfants. À leurs yeux, elle est une institution dégradée, étrangère à leur conception d'une formation de qualité – sinon peut-être pour des disciplines de l'érudition qui leur apparaissent comme dépourvues d'enjeux pour la nation. En dépit de quelques déclarations de principe, l'université n'occupe ainsi qu'une place modeste dans la formation des cadres de la nation. Elle est en France une institution contingente, et c'est là le point essentiel. Étant dépourvue de nécessité dans la formation des cadres et des élites scientifiques de la nation, elle ne demeure essentielle qu'à la gestion des flux juvéniles, avec comme seul objectif la préprofessionnalisation et l'insertion professionnelle.

L'université constitue alors pour les pouvoirs publics un instrument de régulation démographique, ou, pour le dire plus brutalement, un dispositif permettant de modérer le chômage apparent des jeunes ou de faciliter une insertion professionnelle par le bas.

Ce qu'il importe de bien comprendre, c'est que ce n'est pas tant un effet de masse qu'un effet de tri qui provoque cette dénaturation de la mission universitaire. On est resté en effet dans l'idée que l'université absorberait massivement les bacheliers. Or elle absorbe de plus en plus ceux qui n'ont pas trouvé de place ailleurs. Aujourd'hui, les formations proprement universitaires (licence et master, hors faculté de médecine donc) n'accueillent que 40 % environ des étudiants français ! Si l'on se limite aux titulaires du baccalauréat « scientifique », qui représentent la moitié des bacheliers « généraux » soit un quart du total des bacheliers, ils ne sont que 20 % à s'inscrire à l'université, dont la moitié en licence de sciences. Par ailleurs, quel que soit le baccalauréat, le taux d'inscription à l'université est inversement

proportionnel aux conditions d'obtention du baccalauréat : par ordre décroissant d'inscrits de la mention « passable » ou, « passable avec rattrapage » à la mention « très bien ».

L'université française considérée dans son ensemble est donc prise dans un étau entre **a)** un système sélectif qui attire les jeunes étudiants les plus motivés et les mieux formés, **b)** des organismes de la recherche qui revendiquent leur centralité et leur prédominance dans l'espace de la recherche française et **c)** la volonté politique de confier au système universitaire la mission de la diplomation de masse et de l'insertion professionnelle peu qualifiée (composant en cela avec des syndicats étudiants très peu représentatifs mais au pouvoir de blocage démesuré).

Dans ces conditions, si rien n'est fait pour donner à nos universités les moyens budgétaires, pédagogiques et réglementaires de rivaliser avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, la transformation de l'université française en troisième stade de l'enseignement secondaire, excepté précisément pour un certain nombre de diplômes fondés sur une sélection effective, sera bientôt achevée. L'université pourra alors continuer de rendre certains services sociaux, mais, malgré elle n'aura plus le dynamisme et le rayonnement scientifique qu'elle a dans tous les autres grands pays et n'aura alors plus de tel que le nom.

Il faut cependant distinguer le diagnostic des remèdes. Ce n'est pas en supprimant les Grandes Écoles ou les organismes de la recherche que l'on peut préserver le pot de terre universitaire ou recoller ses tessons devenus plus ou moins autonomes. Le remède serait pire que le mal, car on ébranlerait tout le système de l'enseignement supérieur et de la recherche, sans que l'université retrouve pour autant sa légitimité et son autorité. Il suffirait de peu pour redonner aux universités leur statut et leur prestige, car malgré les difficultés ici énumérées, les universitaires parviennent encore à produire et à enseigner avec une passion et une vertu intellectuelle qui n'a rien à envier à celle de leurs homologues étrangers. Il suffirait de restituer à nos facultés le droit de remettre le processus de la transmission du savoir au cœur de leur mission pour enclencher un cercle vertueux.

Par quels moyens, par quelles réformes ?

Le gâchis des réformes

QSF n'a cessé de rappeler que les réformes des dernières années doivent sans doute moins à la vision des ministres qui les ont signées qu'à la collaboration active d'une partie du monde universitaire.

Confrontés à l'impossibilité croissante d'exercer la mission pour laquelle ils croyaient avoir été formés, transmettre le savoir et produire de nouvelles connaissances, de plus en plus d'universitaires se sont laissés séduire par les privilèges rattachés aux fonctions de direction et aux responsabilités ministérielles ; certains se sont transformés en conseillers du prince, que celui-ci soit de droite ou de gauche. Cela n'aurait pas suffi, cependant, à convaincre les politiques que leurs réformes bénéficiaient du soutien des universitaires si d'autres collègues, bien plus nombreux, n'avaient pas fini par épouser une vision des universités comme lieux destinés prioritairement à remédier au formidable ratage de l'enseignement secondaire et à réduire les inégalités en favorisant la réussite nominale des étudiants. La licence pour tous est devenue le moyen et le slogan de cette entreprise égalitariste, qui creuse en réalité les inégalités et risque de défavoriser les étudiants issus des milieux les moins aisés.

Les difficultés que nos universités rencontrent face à un nouvel afflux d'étudiants avec les déséquilibres qui lui sont liés, la dévalorisation des diplômes universitaires, en particulier dans les disciplines de Sciences humaines et sociales (SHS), la dégradation des conditions et des lieux de travail aussi bien pour les étudiants que pour les enseignants, l'état de la plupart de nos bibliothèques universitaires (y compris pour ce qui concerne leurs fonds numériques), le système injuste et inefficace des bourses d'études, les difficultés croissantes pour les universitaires d'assurer à part égale leur mission d'enseignants et de chercheurs, la multiplication des tâches administratives, constituent une réalité que l'on ne peut nier ou traiter par des simples formules. Cette mue que QSF dénonce depuis plusieurs années est déjà particulièrement visible dans les disciplines des

humanités, pour lesquelles on demande désormais aux enseignants-chercheurs de réapprendre à écrire à des étudiants qui ont eu le bac par une espèce de faveur administrative et qui ont choisi par défaut ou sans vraie connaissance de cause les filières dans lesquelles ils sont inscrits.

Le résultat est qu'un très grand nombre d'universitaires ont aujourd'hui le sentiment de ne plus pouvoir accomplir leur mission ; ils ont le sentiment d'avoir consacré leur vie à capitaliser un savoir qu'ils ne peuvent plus transmettre, parce qu'ils sont accablés de tâches administratives et de contraintes bureaucratiques (limitant beaucoup les initiatives en matière pédagogique), mais aussi parce que le niveau des étudiants qu'ils ont devant eux les oblige sans cesse à reprendre les bases, ce qui est aux antipodes de l'exigence didactique et scientifique qui devrait prévaloir à l'université.

Face à une telle situation, qui mène à une mutation de la fonction et de la vocation profonde des universités, QSF propose des solutions de bon sens, qui ne requièrent pas une troisième loi cadre en moins de dix ans.

L'université : un patrimoine de tous et non le diplôme pour tous

Si les réformes de l'enseignement supérieur qui se sont succédé dans les dix dernières années ont fini par mettre à genoux les universités françaises, c'est aussi parce que les hommes et les femmes politiques qui les ont conçues et mises en œuvre, au lieu de s'attaquer aux racines des problèmes et des maux qui affaiblissaient l'enseignement supérieur et la recherche, ont imaginé que tout était question d'ingénierie institutionnelle, de gestion de la recherche, de gouvernance. Le principe de l'efficacité managériale a inspiré tous ces textes, comme si la production, la critique et la transmission des savoirs ne dépendait que de l'autonomie budgétaire ou de la "vision" administrative d'un président d'université. La Conférence des présidents d'université (CPU) a joué un rôle central dans la construction d'un millefeuille institutionnel dont les universitaires ont parfois le sentiment qu'il ne sert qu'à prolonger les privilèges d'une petite caste d'administrateurs de la recherche qui a échangé les doutes du chercheur avec les certitudes de l'administrateur. Dix ans plus tard, la place des universités françaises dans les classements internationaux, au nom desquels on a imaginé le new deal managérial du système de l'enseignement supérieur français, n'a pourtant pas bougé d'un pouce, sans que les auteurs des réformes remettent pour autant en cause les présupposés de leurs analyses et de leurs solutions. QSF n'a jamais contesté la nécessité de simplifier le système de l'enseignement supérieur, de stimuler un monde de la recherche fermé sur lui-même, d'améliorer la gestion de la chose universitaire, de restituer aux universités une véritable autonomie d'objectifs et de moyens. Mais comment les pouvoirs ont-ils pu imaginer qu'une telle révolution des mœurs académiques, que la nécessaire ouverture aux autres systèmes universitaires, qu'une nouvelle dynamique scientifique, qu'une réelle collégialité pouvaient s'opérer par la simple transformation d'un professeur des universités en maître de sa propre université. Le *primus inter pares* ainsi devenu un *primus super pares*, c'est-à-dire la négation même de ce que devrait être un universitaire, n'a ni su ni pu opérer une mue qui ne dépend pas de la gestion mais bien de la mission confiée aux universités.

Sans ressources propres, sans un projet scientifique et pédagogique exigeant, sans une collégialité pleine, l'autonomie des universités est un abus de langage et un marché de dupes. Quelques présidents d'université sont enfin en train d'en prendre conscience. On peut par ailleurs constater jour après jour que les arrêtés et les décrets ministériels de ces années sont autant de diktats qui relèvent d'un centralisme étatique : jamais l'université "autonome" n'a été autant dirigée par le pouvoir central. Jamais ce pouvoir n'a été autant sous la tutelle de quelques lobbies, au premier rang duquel se trouvent la CPU et quelques associations d'étudiants. Ces dernières, avec l'UNEF au premier chef, profitent de chaque texte réglementaire pour transformer le lieu de la transmission des savoirs et de la maturation critique en fabrique des diplômes, en agence d'insertion professionnelle.

Ce détournement de la vocation de l'enseignement universitaire est pour QSF le facteur principal de la crise de nos universités. C'est de là qu'il faut partir si l'on souhaite restaurer la mission des universités françaises. L'architecture du système, sa gestion et son efficacité, ne sont que des moyens parmi d'autres. Si l'on ne définit pas d'abord clairement les objectifs de l'enseignement

supérieur, aucune solution managériale ne pourra arrêter la décadence de nos universités, leur marginalité et leur caractère subalterne.

Les réflexions et les propositions qu'avance QSF mettront donc au cœur du présent document les missions de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elles s'articuleront autour des objectifs poursuivis en sept cercles excentriques qui vont de l'accès à l'université jusqu'aux questions d'architecture institutionnelle.

Les missions universitaires : pour un socle des connaissances

Pour redresser l'image souvent négative de l'université chez les Français, restituer à nos facultés leur rôle d'incubateurs de l'esprit, permettre aux universitaires de mener à bien leurs missions, et faire en sorte que tous les étudiants trouvent à l'université les meilleures conditions d'étude au sein de cursus cohérents, nous proposons des solutions qui ne nécessitent pas la énième loi-cadre.

Une refondation de l'enseignement universitaire n'a pas besoin de réformes inspirées par les fossoyeurs du système mais d'une conscience nouvelle de la mission historique de l'enseignement supérieur. Les universitaires sont capables d'accepter le défi intellectuel de la vocation professionnalisante des études supérieures, mais ils rejettent le "diplôme universitaire aidé", qui est une erreur éducative, démocratique et économique.

Il faut également réfléchir différemment à ce que l'échec représente vraiment. L'échec n'est pas la mauvaise note reçue à un examen, qui peut aussi se révéler stimulante ; le véritable échec est celui qui attend une génération diplômée mais non formée confrontée au monde du travail et destinée à des sous-emplois à vie. Il faut associer au socle des compétences, que la révolution technologique peut balayer à tout moment, la formation continue par la connaissance, qui génère des compétences toujours renouvelées et réellement employables.

Le vrai chemin de la préprofessionnalisation est celui de la connaissance, c'est-à-dire de la capacité à maîtriser et à exploiter les savoirs acquis et de la disposition herméneutique à en acquérir de nouveaux. La vraie gratuité qu'il faut préserver dans les études universitaires ne concerne pas prioritairement les droits d'inscription mais une connaissance que l'on ne peut pas mesurer à l'aune des compétences ponctuelles, du taux d'insertion professionnelle. L'enseignement universitaire doit avoir comme seul profit immédiat le progrès de la connaissance et la maturation intellectuelle.

Car il y a une logique perverse dans la vision utilitariste de l'enseignement universitaire. Dès lors que le système sélectif des classes préparatoires et des Grandes Écoles garantit la reproduction des élites et que les organismes de recherche assurent la qualité et le rayonnement de la recherche française, les universités, contraintes par la loi à accueillir tous les bacheliers, et tenues en otage par des associations d'étudiants très peu représentatives, ne peuvent avoir qu'un rôle subsidiaire de formation et de diplomation de masse. Le premier cycle universitaire devient alors selon le novlangue ministériel la partie d'un ensemble qui englobe le lycée et qui est appelé « BAC moins 3 – Bac plus 3 ». L'objectif de 60 % d'une classe d'âge diplômée du supérieur est alors la déclinaison logique du but fixé en 1985 par Jean-Pierre Chevènement : amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. L'étudiant qui s'inscrit au lycée est alors à peu près certain d'avoir la licence universitaire et maintenant le master, car, compte tenu de ceux qui ne poursuivent pas leurs études et des abandons au premier semestre, parler de 60 % de diplômés d'une classe d'âge revient à souhaiter en réalité le diplôme supérieur pour tous.

1. Orientation et sélection.

Licence

Notre système universitaire souffre d'une contradiction qui consiste à déplorer l'échec à la fin de la première année du premier cycle et à interdire la sélection à l'entrée de l'université. Au nom de cette logique, et parfois sans autre filtre qu'un déshonorant tirage au sort informatisé, on laisse des masses considérables d'étudiants s'inscrire dans les filières (en général de création récente) où

les exigences académiques sont les moins fortes, alors même que les débouchés socio-professionnels y sont les plus incertains – filières dont le poids institutionnel ne cesse néanmoins de se renforcer du fait même de cet afflux (psychologie, sociologie, etc.). Cette logique favorise l’absentéisme des étudiants, qui est un des premiers symptômes du décrochage croissant. Le diplôme pour tous ne peut pas être la perspective d’avenir d’une génération que l’on aura en fait privée des conditions d’une réelle ascension sociale par l’étude. Cette politique revient à déplacer la sanction d’un déficit de formation, qui ne prend plus la forme de l’absence de diplôme mais celle d’une exclusion sociale, politique, économique, intellectuelle qui se révèle sur la longue durée.

Si le mot *sélection* est politiquement tabou, laissons le mot sans abandonner la chose. Le rôle du pouvoir politique ne consiste-il pas à faire preuve de l’habileté nécessaire pour faire accepter par l’opinion publique des réformes indispensables en usant des mots appropriés et en passant les compromis acceptables ?

- QSF préconise à ce propos trois mesures de bon sens : **a)** l’orientation obligatoire des étudiants à travers les prérequis disciplinaires ; **b)** l’introduction, entre le baccalauréat et le début des études universitaires, d’une année d’orientation, qui serait facultative pour les étudiants disposant des prérequis disciplinaires ou d’une mention au bac ; **c)** la faculté offerte aux étudiants de capitaliser selon un calendrier personnalisé, approuvé par l’équipe pédagogique, les crédits nécessaires, mais sans aucune compensation ; on réduirait ainsi l’échec en adaptant la transmission du savoir aux possibilités de chacun. Le système des bourses devrait être adapté à cette faculté.

Sans une telle reconstruction du parcours de la licence, qui est le point de levier de tout le système, les universités resteront ce qu’elles sont aujourd’hui : l’endroit où l’on entre principalement par défaut.

Master

La loi récente sur le master – loi du 23 décembre 2016 « portant adaptation du deuxième cycle de l’enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat » – avec sa fausse sélection et son vrai droit à la poursuite des études risque de dévaloriser le seul diplôme universitaire qui échappait encore à la démagogie égalitariste et réduit le mérite et le travail à de simples variables d’ajustement didactique. L’augmentation du taux de diplômés du deuxième cycle obtenu en baissant le niveau d’exigence et la qualité de la formation ne serait qu’un trompe-l’œil statistique et une déception cruelle pour des étudiants dont le diplôme de master serait démonétisé.

Cette loi a également pour objectif, non avoué, de créer un système universitaire à deux vitesses. Il est en effet probable que les étudiants non admis dans les filières de master des universités les plus prestigieuses seront inscrits d’office par le recteur dans des universités moins “cotées”, ce qui rend encore plus insupportable cette différenciation artificielle, pilotée par une autorité extérieure aux équipes pédagogiques.

- QSF demande que l’accès au M1 soit réellement sélectif et que l’admission soit décidée uniquement par les équipes pédagogiques responsables des filières de master, sans aucune intervention externe (des recteurs ou du ministère), sur la base de quatre critères : **a)** Prérequis disciplinaires ; **b)** Qualité du parcours de formation en licence dans la/les discipline(s) du master choisi ; **c)** Cohérence du projet de recherche par rapport aux connaissances acquises ; **d)** Capacité d’accueil et d’encadrement du master.

Doctorat

L’arrêté du 26 mai 2016 « fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat » a soulevé de nombreuses interrogations et provoqué chez les universitaires une vive inquiétude quant à ses finalités et à ses conséquences.

QSF a dénoncé l'indigence intellectuelle d'un texte qui n'est pas à la hauteur des enjeux et qui porte atteinte au seul diplôme ayant jusqu'ici échappé à la furia réformatrice. Au lieu de s'attaquer au manque de reconnaissance économique et social du diplôme de doctorat, en imaginant un cadre juridique ambitieux et novateur pour le plus haut grade universitaire français, l'arrêté brille par l'absence de toute réflexion sur la fonction du doctorat dans la maturation critique du jeune chercheur, sur le rôle qu'il pourrait jouer dans la croissance intellectuelle et économique de la nation, dans le progrès scientifique. Le document répond, une fois de plus, à une logique purement pédagogique et repose sur une conception administrative et fondamentalement collectiviste de la recherche, qui peut convenir à certaines disciplines des sciences du vivant et de la nature ou des sciences et technologies, mais qui est contraire aux exigences et aux bonnes pratiques de la plupart des disciplines des SHS. Le doctorat n'est pensé par les experts du ministère que comme un post-master à mener à bien en trois ans, dans l'esprit de la « réussite pour tous » !

La plupart des dispositions contenues dans l'arrêté sont en outre de nature à alourdir et à bureaucratiser considérablement le fonctionnement des Écoles doctorales, qui sont de fait, depuis une dizaine d'années, le cadre de réalisation des doctorats. Au lieu de vérifier, souvent *a posteriori*, la validité d'un certain nombre d'opérations, les Écoles doctorales sont ainsi appelées à mettre en œuvre des formes de contrôle tatillonnes, à susciter en permanence des structures plus ou moins inutiles, et à cumuler des fonctions qui seraient mieux remplies par les directeurs de thèse et les équipes de recherche. Cet alourdissement bureaucratique ne pourra que multiplier les dysfonctionnements, au détriment de la qualité des recherches doctorales.

D'une manière générale, la philosophie du contrôle et de la défiance, qui est pour une large part celle de ce projet, est de nature à exacerber les tensions collégiales plutôt qu'à les désamorcer.

Le doctorat actuel est loin d'être parfait, même s'il jouit d'une réputation internationale indiscutable et répond pour l'essentiel aux exigences de qualité et de rigueur de la communauté scientifique. Plusieurs questions auraient mérité d'être abordées dans ce projet d'arrêté et devront être traitées dans un texte qui corrige un arrêté mal rédigé et qui n'a aucune ambition pour le doctorat.

- QSF demande à ce que l'on réfléchisse aux difficultés de financement des doctorants, à leurs conditions de travail (bureaux, accessibilité des bibliothèques, mobilité scientifique, etc.), à la surcharge horaire qu'implique pour eux une formation de plus en plus chronophage et de moins en moins liée à leurs recherches. Il faudrait également revenir sur la place excessive dans les SHS des Écoles doctorales dans la relation entre le directeur de recherches et le doctorant, sur la fonction des laboratoires dans la recherche en SHS, sur le lien pervers entre la prime d'encadrement doctoral et de recherche et le nombre de thèses inscrites, sur la durée des thèses et sur le taux d'abandons de doctorants, dont les recherches ont parfois été financées par des allocations doctorales.

Un nouveau texte pourrait ainsi définir un cadre général, fixer des prescriptions qui garantiraient le caractère national du diplôme, en laissant à chaque établissement la liberté de définir des solutions adaptées à la diversité des disciplines.

Pédagogie et usage du numérique

Dans un même cours de travaux dirigés (TD) de première ou deuxième année de licence, on trouve des étudiants qui maîtrisent déjà l'essentiel des outils et des règles qui leur permettront de faire de bonnes études, et d'autres à qui cette maîtrise fait presque entièrement défaut, y compris en matière de maîtrise de la langue. Tous, et tous leurs camarades des niveaux supérieurs, ont besoin d'un encadrement intensif et perfectionné, bien sûr modulé selon leur projet et leur situation. C'est la différence entre le faible encadrement des formations de licence (dans certains cas aussi de master) et l'encadrement rigoureux (parfois rigide) des classes préparatoires qui fait l'essentiel du désavantage des cursus universitaires par rapport aux filières « Grandes Écoles ». L'enjeu dans la

période qui vient consiste à réduire cet écart en concevant pour les formations universitaires un nouveau cadre pédagogique dont les principes soient à la fois inventifs et incontestables.

Ceci exclut par principe un formatage des enseignements qui par exemple ferait système avec la mise en place de référentiels de compétences, et qui serait absolument contre-productif aussi bien que contraire aux libertés académiques. Quant à l'usage des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE), il peut rendre les plus grands services dans nombre de domaines et pour nombre d'aspects de la formation : néanmoins, toute l'efficacité de l'enseignement universitaire reposera toujours au fond sur les échanges entre les étudiants et des enseignants-chercheurs compétents et passionnés. Dans ces conditions, les besoins en personnels enseignants du supérieur ne peuvent que croître, et cela toujours davantage si rien n'est fait pour que l'enseignement secondaire, aujourd'hui très affaibli, assure à nouveau ses fonctions de base.

- L'emploi des jeunes docteurs, dont le vivier est aujourd'hui considérable, pourrait ici trouver une issue à sa crise.

2. Modèles universitaires, financement des universités et des études

Une université de la démocratisation des études supérieures qui souhaite accueillir un demi-million supplémentaire d'étudiants dans les prochaines années doit bénéficier de ressources budgétaires et humaines nettement plus importantes. Or, avec l'arrivée prévue de plus de 120 000 nouveaux étudiants, et quel que soit le gouvernement en place, l'État ne disposera sans doute pas des ressources nécessaires pour garantir la qualité de l'enseignement.

Multiplier les heures supplémentaires alors que les enseignants-chercheurs devraient bénéficier de davantage de congés sabbatiques et de temps à consacrer à la recherche, à la lecture et aux manifestations culturelles et scientifiques est une erreur pédagogique et une faute déontologique. Recruter des professeurs agrégés (PRAG) pour faire le travail de deux enseignants-chercheurs revient à entériner le fait que l'enseignement universitaire est désormais dissocié de la recherche et n'a plus comme objectif déclaré que la remédiation.

Seules deux solutions paraissent être à la hauteur des enjeux et des défis : soit un accroissement conséquent du budget destiné aux universités (entre 10 % et 15 %), soit une augmentation progressive des droits d'inscription.

Tous les universitaires regardent avec inquiétude la grave crise budgétaire que connaissent nos universités, la plupart sont cependant conscients du fait que les moyens budgétaires alloués par l'État aux établissements de l'enseignement supérieur risquent de diminuer encore à l'avenir. Dans ces conditions, les universités sont dans l'obligation de trouver d'autres ressources budgétaires qui leur permettent de mener à bien leurs missions fondamentales.

QSF propose l'introduction de droits d'inscription progressifs, liés aux revenus du foyer parental, avec l'exemption pour des étudiants boursiers. Si l'opposition prévisible de certains syndicats d'étudiants constitue à cet égard une difficulté politique notable, nous n'imaginons pas que cette difficulté soit réellement insoluble. Sur le plan de la gestion et des investissements, les nouveaux moyens engendrés pour les universités par cette augmentation raisonnable pourraient se traduire par une série d'améliorations significatives et sensibles, auxquelles même les associations d'étudiants ne pourraient qu'être sensibles.

Jusqu'ici, la démocratisation des études supérieures n'a pas été suivie d'une politique de redistribution des efforts. Un système qui, s'inspirant d'un principe d'équité, tiendrait compte de la condition sociale des étudiants, est tout à fait envisageable : une augmentation des droits limitée par des règles nationales n'aurait rien de commun avec le système américain, où des droits d'inscription très élevés sont financés par un très lourd endettement, qui fait que la dette étudiante est devenue la deuxième dette américaine.

Aujourd'hui les droits d'inscriptions correspondent à environ 2 % de la dépense moyenne par étudiant (10 000 € environ), alors que dans les autres pays de l'OCDE la moyenne de ces droits

s'élève à 14 ou 15 %. Est-il normal qu'en France les rares familles aisées dont les enfants font encore des études universitaires ne contribuent quasiment pas, du moins à travers les droits d'inscription, au budget des universités ? Le fonctionnement actuel n'a pas d'effet redistributif. Il est inéquitable et inefficace. Il ne contribue ni à la démocratisation des études ni au rayonnement de nos universités.

- Il faudrait dès lors envisager des droits d'inscription progressifs, liés aux revenus du foyer parental, avec l'exemption pour des étudiants issus de classes défavorisées. On pourrait introduire quatre taux progressifs de droits d'inscription : 500 €, 1 000 €, 1 500 €, 2 000 € (éventuellement déductibles du revenu imposable des foyers fiscaux). Une telle mesure aurait un double effet : elle renforcerait la détermination des étudiants, qui seraient ainsi davantage conscients des efforts consentis par leurs familles et dans le cas de prêts par eux-mêmes, et incités à terminer dans les meilleurs délais leurs études ; elle contribuerait à renflouer de manière importante le budget des universités.

On peut estimer que plus d'un milliard d'euros supplémentaires (si l'on prend d'un côté la moyenne des quatre taux, 1 250 €, et d'autre part les étudiants inscrits dans les universités françaises, 1 400 000, moins 300 000 ou 400 000 boursiers) pourraient ainsi abonder les crédits budgétaires de nos universités, ce qui correspondrait à une augmentation d'environ 10 %.

- Un changement de politique sur ce sujet impliquerait que le système d'attribution des bourses soit remis à plat. Des bourses permettant de vivre et de financer les études universitaires doivent être accordées aux étudiants d'origine modeste. Une politique de bourses adaptées au coût de la vie et aux conditions de travail des étudiants défavorisés n'a jamais existé en France. Or la moitié de ce que rapporterait l'augmentation des droits d'inscription pourrait être destinée par les universités à des bourses d'études triennales (licence) ou biennales (master) dignes de ce nom (en moyenne mille euros par mois, ce qui permettrait d'accorder 300 000 ou 400 000 bourses). La suppression de l'allocation de logement, qui ne sert en réalité que les intérêts des bailleurs, permettrait également de dégager des ressources supplémentaires pour ces bourses d'étude.

Il faudra aussi réfléchir à la possibilité de financements partiellement privés adossés à des fondations universitaires. Cela permettrait notamment la refondation de chaires, autour d'un professeur et d'un programme.

3. Modèles de recherche et libertés académiques

L'élaboration d'un modèle de recherche unique fondé sur l'efficacité managériale et la culture du projet n'est pas seulement le résultat d'une vision administrative de la recherche. Elle s'explique également par la présence des organismes de recherche et par le rôle de plus en plus dominant des sciences de la vie, de la nature et de l'environnement et des sciences et technologies.

Face au dynamisme et au rayonnement international des organismes, et plus particulièrement du CNRS, les universités françaises ne peuvent se réclamer qu'en partie de leurs racines médiévales et ne peuvent pas revendiquer une tradition d'ancienneté opposable, par exemple, à des institutions comme l'École normale supérieure ou l'École polytechnique. D'autre part, le ratio des prix qui sanctionnent la qualité de la recherche dans les disciplines scientifiques (prix Nobel, médailles Fields, projets ERC, etc.) est particulièrement brillant pour la France, capable de rivaliser avec les États-Unis, qui bénéficient pourtant de leur tradition d'accueil universitaire. Enfin, la classe dirigeante ayant été formée pour l'essentiel dans les Grandes Écoles, l'enseignement universitaire, avec sa conception d'une transmission du savoir fondée sur une éthique du doute et du sens critique, sur une recherche libre, indépendante des finalités économiques ou politiques, paraît à beaucoup d'hommes politiques comme étranger, sinon dangereux. La science française se porte

bien et les élites qui garantissent la tenue globale du système se reproduisent de manière satisfaisante aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif.

Changer un tel modèle pour remettre des universités en perte de vue au cœur de l'enseignement supérieur et de la recherche ne paraît alors ni possible ni souhaitable. Il faut cependant se demander si ce modèle de la recherche collective, de son management directorial, est le plus productif et le plus éthique pour toutes les disciplines. Se demander si la reproduction des élites scientifiques que ce système assure garantit aussi une production d'*homines novi*, et par là même ce brassage républicain des savoirs sans lequel la conscience démocratique s'affaiblit et les tentations démagogiques se développent.

La vision dite « stratégique » d'une université française, qui se transforme réforme après réforme en branche formation de Pôle emploi, tient aussi au développement d'un seul modèle de recherche. Il faut multiplier les systèmes de recherche, accepter une pluralité de modèles selon les exigences et les pratiques scientifiques des différentes disciplines.

Cela apparaît d'autant plus nécessaire qu'il y a une contradiction capitale entre, d'une part, l'imposition d'une stratégie nationale unique fondée sur l'imposition d'un seul modèle de recherche pour toutes les disciplines et d'autre part, tant les libertés académiques que le principe d'autonomie des universités françaises censé dominer leur organisation.

- La première mission, pour QSF, d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche est donc de rétablir les conditions scientifiques et pédagogiques qui permettraient aux enseignants-chercheurs et aux étudiants de profiter des perspectives de maturation intellectuelle et professionnelle que devrait offrir une vraie université publique. C'est pour QSF un préalable à toute réflexion sur les stratégies de l'enseignement supérieur.

Recherche individuelle et recherche collective

La structuration actuelle de la recherche française fait seulement en apparence la part belle aux laboratoires. En réalité le millefeuille institutionnel de plus en plus complexe ne permet pas de distinguer des unités de recherche qui ont une mission bien définie de celles qui n'existent qu'à l'occasion de l'élaboration de leur contrat quinquennal. C'est l'un des effets du rattachement obligatoire des universitaires à un laboratoire. Les conséquences de cette obligation sont multiples :

a) Projets quinquennaux fondés souvent sur des thématiques scientifiques artificielles (en particulier dans les SHS), ayant souvent comme seul débouché l'organisation de colloques coûteux et qui stérilisent en partie le vivier de publications des grandes revues scientifiques ;

b) Évaluation inefficace et très coûteuse des structures collectives qui aboutit à une restructuration continue des unités mal évaluées ;

c) Dilution des moyens financiers alloués aux laboratoires, pénalisant ceux qui possèdent des programmes collectifs non liés à des objectifs conjoncturels ;

d) Institutionnalisation de la recherche et marginalisation des sujets originaux ;

e) Faiblesse des unités françaises dans les appels à projets internationaux, qui sont destinés à des laboratoires possédant une véritable capacité de gestion et un pôle de coopération internationale déjà constitué ;

f) Obstacle à la mobilité scientifique et administrative des universitaires, qui sont souvent obligés d'avoir recours pour leurs doctorants, aussi rattachés à des laboratoires, à des codirections artificielles ;

g) Pénalisation de la recherche individuelle, qui dans un grand nombre de disciplines des humanités (mais aussi dans les mathématiques théoriques) est souvent la seule recherche fondamentale.

- Laisser la liberté aux universitaires d'être associés pendant une période variable à un laboratoire, la liberté de créer le cas échéant des groupes de recherches dans des hôtels à projets, autour de projets limités dans le temps (ANR, ERC) correspond en premier lieu à

la respiration naturelle de la recherche dans la plupart des disciplines des sciences humaines et sociales.

Une telle liberté offrirait également plusieurs avantages concrets :

- a) Elle permettrait de limiter le nombre d'unités (deux ou trois cents unités de recherche en SHS laboratoires par rapport au millier actuel), de renforcer les unités capables de se structurer autour de programmes de longue durée et de relever les défis des appels à projets internationaux ;
- b) Elle libérerait le chercheur de la contrainte d'adapter sa recherche à des axes prédéterminés, en le poussant à s'investir dans les appels d'offre blancs. Une stratégie de la recherche qui n'intégrerait pas – et qui ne favoriserait pas – des découvertes imprévisibles ou non programmées – des perspectives de rupture disciplinaire – penserait l'avenir avec les yeux rivés sur le rétroviseur ;
- c) Elle responsabiliserait encore plus l'universitaire, qui ayant choisi de travailler sur des sujets plus personnels, bénéficierait d'une dotation individualisée et devrait établir un bilan annuel de son activité de recherche, publié sur le site de son université. Ce qui permettrait aussi de réfléchir à des missions différentes pour le CNU.

Renforcer le rôle des vraies unités de recherche permettrait enfin de mieux définir les politiques publiques de la recherche fondamentale.

4. Les universités et le CNRS

La redéfinition chaotique du panorama académique français, avec les fusions d'universités et la constitution des Communautés d'universités et d'établissements (ComUE), ne semble pas avoir sortie de sa léthargie le CNRS.

Cet organisme, qui compte en gros un cinquième des chercheurs hexagonaux (11 595 en 2014 par rapport à 57 000 enseignants-chercheurs et assimilés statutaires en 2012) et quelques-unes parmi les structures de recherche les plus importantes d'Europe, qui bénéficie d'un rayonnement international exceptionnel, qui possède enfin un ratio de prix et de distinctions digne des plus prestigieuses universités anglo-saxonnes, semble atone et passif face au pouvoir croissant de la Conférence des présidents d'université et aux pressions de présidents de ComUEs dont la taille est souvent plus imposante que celle de l'un ou l'autre de ses dix instituts. Ce constat est particulièrement vrai pour l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), qui pouvait se flatter, jusqu'il y a quelques années, d'un budget et d'un nombre de chercheurs, et surtout d'ingénieurs et techniciens (IT), avec lesquels aucune université française mono-disciplinaire et aucune des facultés de sciences humaines et sociales ne pouvaient rivaliser.

Habitué pendant des décennies à une autonomie quasi absolue par rapport au ministère de tutelle et à un rapport de forces tout à son avantage dans les partenariats avec la pléthore d'Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel créés dans les cinquante dernières années, le CNRS gérait autrefois ses relations avec les universités françaises comme un grand argentier plus ou moins bienveillant l'aurait fait avec de vieux aristocrates déchus et des parvenus sans véritable vocation académique. Cependant le rapport de force n'était pas dû seulement à la taille du géant jacobin par rapport à des lilliputiens girondins ; la supériorité de l'un par rapport aux autres était réelle, car elle se fondait sur une stratégie scientifique complexe : des unités de recherche globalement performantes, une ouverture à l'international méritoire – notamment à travers les Unités mixtes internationales (UMI) et les 26 Unités mixtes des Instituts de recherche français à l'étranger (UMIFRE) –, une sorte de cosmopolitisme de la recherche qui faisait apparaître comme encore plus déplorable la pratique du recrutement local universitaire, une vision d'ensemble, enfin, des besoins de la recherche, qui favorisait la sauvegarde des disciplines de

l'érudition, expulsées *manu pedagogi* des universités, car pas assez professionnalisantes selon certains contempteurs des humanités.

Aujourd'hui, le rapport de force semble s'inverser. Les nains d'autrefois se donnent désormais des apparences de géants en se juchant les uns sur les épaules des autres et en se rassemblant dans une vingtaine de ComUEs – elles seront bientôt 25, sous leurs différentes formes. Ces regroupements se dotent souvent d'une *local strategy* qui pourrait se révéler assez rapidement erronée mais qui est en cohérence avec la décentralisation à la française ; ils s'appuient en outre sur une structure supra-universitaire, la CPU, dont l'influence et le pouvoir font désormais de l'ombre aussi aux directeurs ministériels et jusqu'aux ministres.

En l'absence d'une réflexion globale sur les conséquences que cette restructuration de l'enseignement supérieur implique pour tous les organismes de recherche, le CNRS, notamment l'INSHS, dont l'essentiel du budget est absorbé par la masse salariale, est obligé de limiter son action à la gestion administrative des équipes de recherche et de son personnel statutaire. La préfiguration de la recherche, qui est une de ses missions, est confinée pour l'essentiel dans des rapports de conjoncture destinés à rester lettre morte. La nature ayant horreur du vide, on peut imaginer que les présidents des ComUEs, en quête de missions concrètes pour leurs structures, finiront par revendiquer et par obtenir la gestion des unités mixtes de recherche (UMR) relevant du périmètre de leur ComUE, en lieu et place des actuelles délégations régionales du CNRS. Un tel mouvement touchera sans doute d'abord les SHS, dont le modèle de recherche ne nécessite dans la plupart des cas ni d'infrastructures lourdes ni de moyens budgétaires très importants.

Les universitaires pourraient être tentés de se réjouir d'une telle perspective de normalisation de l'exception française et relever, dans l'effacement progressif du CNRS, les conditions de la renaissance de ces universités qui partout ailleurs sont au cœur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils auraient tort, car la recomposition du système universitaire ne produit pour le moment que des macrostructures sans histoire, sans culture de la collégialité, sans tradition académique, et souvent sans autre projet scientifique que le maillage du territoire, l'emploi régional, le diplôme pour tous, selon les attendus du MESR.

Une marginalisation du CNRS non seulement ne bénéficierait pas à nos universités, mais elle comporterait vraisemblablement à moyen terme un déclin de la recherche française et un triomphe d'un enseignement supérieur sans ambitions ni recherche effectives.

Lorsqu'on réfléchit posément à la question de la place des SHS dans le panorama de l'enseignement supérieur, il semble évident que la recherche dans ces domaines a encore besoin d'un organisme national qui accompagne et stimule l'évolution des universités et qui garantit l'ouverture à d'autres écoles de formation et de recherche. Sans les UMR, les humanités seraient condamnées par l'université d'aujourd'hui, qui en a déjà banni un certain nombre.

Des organismes au service d'une politique nationale et synergique de la recherche

L'exemple des accueils en délégation, qui offrent aux enseignants-chercheurs une des rares possibilités de se consacrer pendant un ou deux ans à leurs recherches, est dans ce sens frappant.

- Le CNRS devrait mettre les accueils en délégation au cœur du partenariat avec les universités et de sa prospective scientifique. Avec 5 000 accueils en délégation par an, qui ne coûteraient à l'organisme que 2 % de son budget, le CNRS garantirait aux universitaires ce temps de la recherche sans lequel leur enseignement n'est plus alimenté par des connaissances nouvelles, et offrirait aux UMR une ouverture vitale pour leur existence.

Le CNRS a les moyens de devenir l'acteur principal de cette renaissance de la recherche universitaire, dont il serait le premier bénéficiaire. Préserver le temps de recherche des enseignants-chercheurs (mission qui est assurée aujourd'hui par l'IUF, réservé cependant à quelques centaines d'universitaires) est la condition première pour offrir aux jeunes générations et à la nation une

université publique de qualité. Protéger ce temps, c'est protéger le bien le plus précieux dont ont besoin tous les universitaires, les enseignants-chercheurs comme les étudiants.

Laboratoires stratégiques et recherche individuelle en SHS

Le redécoupage thématique des sections et des comités nationaux relevant de l'INSHS permettrait aussi une meilleure définition de l'objet et de son périmètre.

C'est moins la différenciation de l'approche scientifique, trop souvent mise en avant au CNRS comme une sorte de plus-value par rapport à la recherche universitaire, dont la qualité et la quantité n'a souvent rien à envier à celle des organismes de recherche, qu'une synergie consciente et affichée avec la recherche universitaire que l'INSHS devrait poursuivre. Cela ne revient pas à nier l'intérêt et l'importance des pratiques heuristiques que les chercheurs du CNRS ont contribué à faire émerger à travers leurs travaux, mais à la faire fructifier en la confrontant aux méthodes de recherche développées par l'université dans ces mêmes domaines. Un seul exemple. L'absence de dialogue entre les tenants d'une approche génétique de la littérature moderne et les disciples d'une philologie du texte est une illustration parfaite d'une incommunicabilité qui nuit aux uns et aux autres, et dont l'une des causes principales, par-delà de vieilles querelles idéologiques, est le fait que les premiers sont pour l'essentiel "confinés" dans quelques unités du CNRS et les seconds officient pour la plupart dans des universités.

- Parmi les objectifs prioritaires de l'INSHS, on pourrait en mettre au moins trois en exergue : **a)** la défense des disciplines de l'érudition déjà évoquées ; **b)** l'identification sur des bases purement scientifiques – et non pas à partir du nombre de IT et de chercheurs CNRS – des unités stratégiques ; **c)** une ouverture à la recherche en sciences humaines telle qu'elle est pratiquée dans d'autres pays européens (les UMIFREs pourraient être les plateformes idéales de cette confrontation).

Mieux définir le rôle et l'importance des équipes stratégiques du CNRS permettrait également de favoriser la recherche fondamentale non pilotée.

5. Évaluation de la recherche et qualité du recrutement

D'abord, une évidence : l'évaluation appartient au quotidien du métier de chercheur et d'universitaire. Qu'il s'agisse de proposer un article à une revue scientifique ou un livre à un éditeur, de répondre à un appel d'offre, de demander une prime, un congé sabbatique, une promotion ou une mutation, le monde de l'université et de la recherche est soumis à une évaluation constante par les pairs. Que l'État, qui subventionne la plus grande partie de ces activités, veuille de temps à autre avoir en outre une perspective d'ensemble sur l'utilisation des moyens qu'il met à disposition, il n'y a pas lieu de s'en scandaliser.

Il faut cependant reconnaître qu'un certain nombre d'universitaires ont mal vécu l'expérience de comités de visite composés sans tenir toujours compte des compétences de leurs membres ou selon des logiques de réseau. Cela a mené entre autres à la transformation de L'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) en Haut conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) et à l'abandon de la notation.

Les syndicats ayant obtenu l'abandon de la notation globale, qui était l'une des raisons d'être de l'évaluation et qui pouvait avoir un effet de stimulation et d'émulation, tout est-il parfait pour autant ? Ce n'est pas du tout certain, car l'évaluation des unités de recherche continue de souffrir d'un défaut majeur, qui n'a été corrigé en rien : si étrange que cela paraisse, et en dépit de tous les discours qui l'accompagnent, cette évaluation ne s'appuie pas sur la recherche proprement dite, à savoir sur les productions de recherche (livres, articles, réalisations diverses) ; elle ne prend en compte qu'un discours second sur la recherche, c'est-à-dire les dossiers produits par les unités de recherche à l'intention des experts, qui proposent le bilan des activités passées ainsi qu'un projet pour les années à venir. À aucun moment du processus d'évaluation les livres et articles ne sont lus

ou examinés par les experts : cela n'est pas prévu dans le protocole. Certes, les unités envoient parfois aux experts ou leur proposent lors de la visite quelques exemplaires de leurs travaux, mais ce n'est une obligation ni pour les unités de les fournir ni pour les experts de les lire ; le plus souvent, l'exhibition de ces ouvrages joue un rôle purement décoratif. Avec un peu de chance, bien sûr, les experts, qui connaissent la discipline, peuvent avoir lu telle ou telle de ces productions ; ils sont censés par ailleurs avoir une connaissance globale du champ susceptible de leur donner une idée de l'intérêt et de la valeur de la recherche produite dans l'unité ; enfin, dans certaines disciplines, un classement des revues permet par une extrapolation hasardeuse d'estimer la valeur des articles qu'elles publient.

Or, cette connaissance très indirecte a des défauts évidents : elle survalorise les réputations établies ; elle ignore les marges du champ et les microterritoires disciplinaires qui le constituent ; elle sous-estime systématiquement la portée des travaux des jeunes chercheurs encore peu connus, en particulier (mais pas seulement) les maîtres de conférences fraîchement recrutés. Une telle évaluation par oui-dire ou par connaissance parcellaire reste en grande partie aveugle à l'émergence d'objets de recherche nouveaux, aux mobilités disciplinaires et aux prises de risque. Elle reste fondamentalement une évaluation de type administratif, qui ne mesure que la qualité du dossier compilé par l'unité et le talent rhétorique de son directeur.

En France, l'évaluation de la recherche contourne délibérément les travaux de recherche.

D'autres pays ont fait des choix différents. En Suisse l'évaluation porte sur les départements et non pas sur les chercheurs pris individuellement, mais se fait par un comité composé uniquement d'experts internationaux. Au Royaume-Uni, le *Research Assessment Exercise* demande aux experts de lire intégralement au moins une partie des travaux soumis. En Italie, la nouvelle *Agenzia nazionale di valutazione del sistema universitario e della ricerca* (ANVUR) inaugure un système d'évaluation qui part de la base pour remonter jusqu'au sommet : chaque chercheur propose trois publications qui sont évaluées chacune par deux experts (italiens et internationaux) ; les évaluations rassemblées de tous les membres d'un département permettent ensuite l'évaluation globale de ce département ; l'assemblage des évaluations des départements permet enfin l'évaluation générale de la recherche dans l'université. L'ANVUR, organise aussi, comme l'on sait, un classement des revues nationales et internationales, en grande partie inspiré de celui de l'*European Reference Index for the Humanities* (ERIH), mais elle a constitué des sections soumises à une évaluation bibliométrique, et d'autres qui n'en relèvent pas, parce que leurs pratiques scientifiques et éditoriales sont très différentes.

L'unité de recherche, c'est le chercheur

Ces différents systèmes ont l'avantage de ne rien laisser de côté : les chercheurs sont pris en compte, les productions soumises sont lues ; c'est bien la recherche elle-même qui est évaluée, et non pas d'abord son organisation administrative, comme c'est le cas en France. L'un des effets pervers du système en vigueur dans notre pays est sa tendance à sous-estimer l'importance des travaux individuels, en particulier dans les disciplines où ces travaux constituent l'essentiel de la production scientifique. Comme les dossiers d'évaluation sont montés par les unités de recherche, ils visent à valoriser de façon prioritaire les travaux collectifs censés justifier l'existence de l'unité, et minorent corrélativement la place des travaux individuels. Dans les disciplines scientifiques où les publications collectives sont la règle (physique, chimie, biologie, par exemple), un tel système fonctionne à peu près correctement ; mais dans celles où la recherche avance principalement par les travaux individuels (histoire, littérature, philosophie, droit, mathématiques théoriques, etc.), l'effet de déformation est considérable : trop souvent, les dossiers d'évaluation ne rendent pas compte de l'état réel de la recherche dans les unités, faute de donner une place aux travaux individuels quand ces derniers ne rentrent pas dans les orientations définies collectivement.

L'origine de cette situation est bien connue : elle remonte aux années 1970 et 1980, quand, sur le modèle des laboratoires de physique et de biologie, mais aussi pour rattacher les chercheurs du CNRS à un lieu institutionnel qui justifie davantage leur statut particulier, l'organisation en unités de recherche a été imposée en France aux universitaires de toutes les disciplines, y compris celles

où la recherche collective avait peu cours, notamment dans les sciences humaines. L'imposition d'un modèle de recherche collective, qui ne fonctionne ainsi dans presque aucun autre pays (et surtout pas aux États-Unis), a eu de graves conséquences, bien connus de tous : à côté de quelques rares unités qui ont su développer de véritables axes communs pour la recherche (mais ces axes fonctionnent surtout en réseau entre plusieurs chercheurs de plusieurs universités, et non pas à l'intérieur d'un même établissement), la plupart multiplie des activités collectives à faible rendement scientifique mais à fort coût financier, comme les colloques, qui 1) accaparent les forces et le temps des chercheurs, 2) abaissent le niveau général de la recherche, 3) empêchent les travaux individuels approfondis et de longue haleine, 4) mettent en péril les revues scientifiques de qualité, lesquelles ne reçoivent plus assez d'articles de valeur pour maintenir leur niveau, 5) dévorent les budgets de recherche des universités pour des résultats médiocres, 6) entravent le financement individuel des chercheurs. Résultat : un universitaire standard en sciences humaines doit se procurer sur ses propres deniers ses outils de travail ; cette situation est sans équivalent ou presque dans l'ensemble des pays développés, et le gâchis humain et financier est considérable.

- À défaut, une évaluation de la recherche *bottom up*, c'est-à-dire en partant des productions de recherche elles-mêmes, permettrait à terme de pallier certains dysfonctionnements de cette organisation, en diminuant le nombre de pseudo-travaux collectifs et en retrouvant une marge de financement pour les recherches individuelles sans coût supplémentaire pour la collectivité. Il faudrait pour cela décloisonner l'évaluation individuelle et l'évaluation collective de la recherche, à l'inverse du système actuel qui fonctionne absurdement comme si le collectif n'était pas formé d'individus. Le HCERES n'aurait pas nécessairement à proposer lui-même une évaluation individuelle, ce qui ne serait pas souhaitable ; en revanche, il pourrait s'appuyer dans un premier temps sur l'évaluation individuelle des chercheurs faite par le CoNRS. Dans un deuxième temps, et lorsque les ambiguïtés qui pèsent actuellement sur le suivi de carrière et la possibilité d'une modulation des services à la hausse pour des enseignants-chercheurs « non producteurs », auront été opportunément modifiées, le CNU pourra procéder à une évaluation quinquennale des publications des universitaires qui ne soumettent pas leurs dossiers au jugement de leurs pairs, en introduisant une procédure d'alerte pour ceux qui ne sont pas considérés comme des « publiants », comme celle qui existe déjà pour les chercheurs CoNRS. Pour qu'une telle évaluation individuelle puisse se faire – et qu'elle puisse concerner également les primes dites d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) – il faudrait en premier lieu que le mode d'élection du CNU soit modifié (scrutin plurinominal avec panachage), que le périmètre des sections soit élargi, le rapprochant du CoNRS, et que les compétences de ses membres soient indiscutables. L'évaluation devrait se fonder sur des critères transparents, préétablis et stables ; ils devraient être différents selon les secteurs disciplinaires (l'importance des livres par rapport aux articles varie de manière considérable selon les disciplines).
- Il est également souhaitable de ralentir le rythme de l'évaluation, pour qu'au lieu de passer leur temps à évaluer leurs pairs, les chercheurs et les enseignants-chercheurs puissent d'abord se consacrer à la production de leurs recherches.
- L'évaluation des travaux étant particulièrement chronophage, il faudrait prévoir un système de décharges et d'incitations qui garantisse la qualité d'une telle procédure.

Le recrutement au cœur de la qualité des universités

Pierre Bourdieu avait proposé il y a quelques années l'interdiction pure et simple – ce qui est la norme dans un certain nombre de pays européens – du recrutement local, c'est-à-dire de la préférence accordée par les universités aux candidats ayant soutenu leur thèse ou leur habilitation à diriger des recherches en leur sein. La proposition semblait de bon sens, du moins pour la plupart des disciplines humanistes. Elle n'a jamais été retenue dans le cadre des différentes réformes et

paraît aujourd'hui plus difficile à appliquer de manière absolue. Deux réalités semblent s'y opposer : d'une part, le principe de l'autonomie des universités, qui réclament la liberté de pouvoir choisir leurs enseignants-chercheurs une fois que le CNU a octroyé la qualification aux impétrants ; d'autre part, la réalité de la recherche dans quelques disciplines scientifiques (physique, biologie, génétique, etc.), pour lesquelles le sujet de thèse, souvent décidé collégialement par le laboratoire et non par le directeur de thèse, implique des investissements lourds et un travail en équipe de longue durée. Le processus de sélection du doctorant et le financement systématique de ses recherches fait que dans ces disciplines les futurs docteurs sont déjà des « jeunes collègues ».

Mais l'ouverture à l'extérieur, à l'universel selon l'étymologie même du mot, est la vocation première des universités. Si la pratique de l'endogamie universitaire ne peut pas être abolie par la loi, elle doit être fortement limitée et toujours justifiée.

- QSF propose alors que le taux d'exogamie dans les recrutements soit pris en compte dans le processus d'évaluation des universités et des autres établissements de l'ESR par le HCERES et qu'il devienne l'un des critères principaux dans l'attribution des budgets alloués aux universités par leur ministère de tutelle.
- QSF insiste sur le fait que les procédures de recrutement et de mutation doivent être soumises à l'évaluation de comité de sélection et ne doivent pas suivre le modèle en vigueur dans l'Éducation nationale.

6. L'attractivité des universités françaises et la revalorisation du métier d'universitaire

La renaissance des universités françaises ne se fera que si on les considère non seulement comme des institutions permettant aux diplômés de trouver du travail, mais comme ce qu'elles sont dans leur principe : des lieux d'élaboration et de transmission des connaissances, de formation des jeunes générations et de formation tout au long de la vie.

Aujourd'hui, les universitaires ne disposent plus du temps libre nécessaire à la recherche. Leur esprit et leurs journées sont occupés par des obligations qu'il faut bien appeler para-universitaires (administration, évaluation passive et active, accompagnement psychologique des étudiants en souffrance, tutorats, refonte périodique des maquettes didactiques, etc.), qui les empêchent de se consacrer à leur mission d'enseignants-chercheurs. Les moyens mis à leur disposition (bureau, personnel administratif, etc.) ne sont pas à la hauteur du monde moderne. L'état des bibliothèques universitaires est lamentable, et même les meilleures universités n'ont pas accès aux bouquets numériques dont disposent les universités étrangères majeures.

En outre, les dernières dispositions législatives ont multiplié les formes de l'évaluation des universitaires, créant un véritable harcèlement bureaucratique, qui a de surcroît des coûts de plus en plus élevés. Est-ce une gestion efficace de l'argent public ? Est-ce vraiment ce dont l'université et la nation ont besoin ? Est-ce par une telle politique de la suspicion, par un tel avilissement du métier d'universitaire, par une si profonde dégradation des conditions de travail que l'on peut rétablir l'attractivité des universités française, recréer le lien de confiance avec les Français et recouvrir leur rayonnement en Europe et à travers le monde ? Au lieu de se poser ces questions centrales, les pouvoirs et la caste universitaire qui les inspirent n'ont pensé qu'à améliorer, souvent de manière scandaleuse, les privilèges des administrateurs de la recherche, dont les émoluments sont souvent le triple ou le quadruple des salaires d'un professeur de première classe.

- La revalorisation du salaire des universitaires, de leurs conditions de travail et de recherche est une priorité absolue. Une mission si exigeante, si absolue, et qui rémunère si mal ses missionnaires par rapport à leur niveau d'études, ne peut redevenir attractive que si les conditions du sacerdoce universitaire sont rétablies. Si une part croissante des enseignants-chercheurs privilégie les tâches administratives ce n'est pas en vertu d'un plus grand accomplissement professionnel mais aussi en raison des primes qui sont liées

systématiquement à de telles activités, alors que la PEDR n'est attribuée qu'à une partie très minoritaire des universitaires qui pourraient y avoir droit.

- Une augmentation des droits d'inscription (cf. plus haut le point n° 2), une meilleure utilisation du corps professoral (trop d'enseignants-chercheurs bénéficient aujourd'hui de détachement auprès de ministères et autres administrations), une rationalisation de l'offre de formation, une convergence progressive des statuts de chercheur et d'enseignants-chercheurs, permettraient de restituer au métier d'universitaire une attractivité financière et professionnelle plus juste et plus efficace.

7. Du millefeuille institutionnel aux universités de recherche

Les ComUEs ne peuvent pas être réduites à de simples communautés d'universités imposées par le législateur. Il y a plusieurs exemples où le regroupement voire la fusion étaient souhaitables et ont été menés à bien avec intelligence, mais dans d'autres cas, on a mis la charrue des structures devant les bœufs des enjeux. C'est ainsi que certaines ComUEs ont été construites sans que les orientations stratégiques aient été vraiment débattues préalablement et validées par les enseignants-chercheurs. Ce qu'écrit à propos des ComUEs la CPU sur son site illustre l'esprit qui a pu inspirer quelques-uns de ces rapprochements : « Le paysage de l'enseignement supérieur s'en trouve profondément réorganisé et de nouvelles formes de coordination territoriale sont mises en place. C'est le fruit d'une longue réflexion sur la visibilité des établissements d'enseignement supérieur. » (<http://www.cpu.fr/actualite/regroupements-universitaires-25-grands-ensembles-pour-viser-l'excellence/>). La *visibilité* et la *coordination territoriale* apparaissent donc comme les moteurs et les fins ultimes d'un certain nombre de ComUEs ; la qualité de la recherche et de la formation n'est pour certaines d'entre elles qu'une chimère, l'excellence visée, une formule vague. On se souvient du slogan écologiste « Penser global, agir local » ; plusieurs ComUEs en l'inversant en font leur devise à peine dissimulée : « Penser local, agir global ». Une telle conception de la formation et de la recherche n'aboutit pas à une stratégie scientifique digne de ce nom, mais elle suffit à faire de ces nouvelles entités des partenaires redoutables pour le CNRS, et plus spécifiquement pour l'INSHS.

On sait que, bien loin du principe d'autonomie reconnu par la loi Faure de 1968 et confirmé depuis les lois de 1984 et de 2007, la loi du 23 juillet 2013, dite « loi Fioraso », entend renforcer la politique de regroupement amorcée par le gouvernement de Villepin sous le nom des PRES et poursuivie par le gouvernement Fillon. La nouvelle loi consacre un long chapitre à cette question sous le titre de « coopération et regroupement des universités », dont la particularité est d'être singulièrement incompréhensible. La seule chose intelligible est que la loi prévoit trois types de regroupements : la fusion, la communauté d'universités – qui serait désignée par le curieux acronyme de ComUE – et l'association (art. L.718-3 du Code de l'Éducation).

Les deux premiers types de regroupement aboutissent à une centralisation des anciens établissements au profit d'un seul et nouvel établissement regroupé, qui est juridiquement un établissement public (d'un type particulier, les Établissements publics de coopération scientifique). Certains présidents d'universités parisiennes ont alors songé à utiliser le procédé de l'association pour échapper au corset de cette nouvelle législation et pour mettre à profit une faculté ouverte par la loi elle-même. Mais ayant des doutes sur le caractère réalisable d'une telle association, ils ont sollicité l'actuelle ministre pour avoir une explication sur le sens à donner à cette partie de la loi – particulièrement mal rédigée.

Les observateurs avertis avaient pourtant compris depuis un certain temps que l'on assiste à une recentralisation du pouvoir en matière universitaire et à une « caporalisation » des universités par un ministère qui s'est auto-désigné comme le seul représentant de l'État stratège en matière de politique scientifique et universitaire. Les jurys des idex, qui n'ont pas toujours tenu compte de la qualité de la production scientifique des universités, n'ont fait que compliquer le panorama institutionnel, aboutissant parfois à des décisions en adéquation avec les orientations du pouvoir.

L'exception parisienne

En 1969, année de l'éclatement de la vieille Sorbonne, on avait démembré le corps vénérable de l'université de Paris en six parties, correspondant à des ensembles de disciplines proches, mais aussi à des orientations politiques. Les six universités de Paris centre sont depuis cette date des universités incomplètes du point de vue des disciplines : Paris 2, par exemple, est une université aux trois quarts juridique, Paris 6 une université scientifique, Paris 3 une université de lettres et langues. En 1971, une université entièrement nouvelle a été fondée, Paris 7 : elle est la seule multidisciplinaire dans Paris centre. En même temps, autour de Paris, déjà à la fin des années soixante, s'étaient créées des universités importantes, comme Nanterre ou Vincennes (puis Saint-Denis) : d'autres s'y sont installées par la suite.

Qu'allons-nous avoir dans le proche avenir, à la suite de la restructuration actuelle ? Selon quels critères ces entités diverses seront-elles regroupées ? A-t-on réuni les universités en tenant compte de la proximité géographique ? Non, puisque Nanterre s'unit à Saint-Denis, Villetaneuse à trois universités parisiennes, alors que Cergy-Pontoise reste seule. A-t-on veillé à rééquilibrer les dimensions, en constituant des ensembles de taille comparable ? Non, puisqu'on assemble une communauté de 120 000 étudiants avec Sorbonne Paris Cité, alors que trois universités de Paris centre gardent des effectifs entre et 10 000 et 40 000 étudiants. A-t-on donné la priorité à la constitution d'ensembles où toutes les disciplines seraient présentes ? Encore moins, puisque Paris I, Paris II, Dauphine restent des universités exclusivement de droit, économie, sciences humaines et sociales, alors que les regroupements en cours font apparaître des doublons.

Comment comprendre la logique d'un tel remembrement, comment justifier ou expliquer une telle absence de critères ? Force est de constater que les alliances se sont constituées (parfois à travers des conflits, des ruptures, des renversements soudains) sur le fondement exclusif des rapports personnels entre les présidents d'université. Si les gouvernements avaient d'abord procédé à une politique de remembrement, selon un plan raisonnable et discuté avec les intéressés, les choses auraient pu se passer autrement, et nous aurions à Paris, aujourd'hui, plusieurs universités pluridisciplinaires de taille moyenne. La plus grande université du Royaume-Uni a 40 000 étudiants (Manchester).

Pourquoi Paris a-t-il choisi de se doter de géants aux pieds d'argile ?

La seule réponse se trouve dans le véritable choc que le classement de Shanghai a produit dans les milieux politiques français. Les ministres ont souvent déclaré que la réunion des universités servait à faire la somme des publications scientifiques pour monter dans les classements internationaux. Il est inutile d'insister sur le caractère puéril de ce stratagème.

Un mélange de hasard et de nécessité, de caprice et de despotisme, a donc régi la dynamique de cette reconfiguration : l'espoir de faire des économies grâce aux fusions, le réflexe jacobin des appareils, mélangés aux éléments d'autonomie octroyés par la LRU, ont donné la confusion actuelle, que le cabinet du ministère impose d'une main de fer.

Mais un autre élément est entré en jeu. Au lieu de choisir l'une des deux solutions judicieuses pour Paris, la constitution par fusion de plusieurs universités pluridisciplinaires de taille raisonnable, ou bien la simple coordination de toutes les universités parisiennes par une structure confédérale sur le modèle de Londres, on a décidé de créer des communautés d'universités qui seront une couche bureaucratique nouvelle, insérée entre le cabinet ministériel et les présidences des universités. La communauté a été imposée : par qui ? Par ceux-là mêmes qui auront le plaisir de la diriger, de s'y assurer les postes auxquels ils aspirent. Une caste s'est constituée, formée d'anciens et actuels présidents d'université, présidents de la CPU, membres du cabinet, conseillers à l'Élysée, énarques et hauts fonctionnaires aux parcours sans faille. Cette caste gouverne bien plus que les ministres ou secrétaires d'État, et pense à son avenir, lorsqu'elle choisit d'inventer une structure nouvelle en pleine époque de restrictions budgétaires.

- QSF s'élève contre cette conception de nouvelle centralisation de la politique des universités, qui accroît tous les défauts de l'actuel système. Elle regrette qu'un ministère incapable d'avoir une politique éclairée de l'université veuille gouverner en passant des alliances avec ces nouveaux « roitelets » que seraient les présidents des universités fusionnées ou les nouveaux « super-présidents » des communautés d'universités. En outre, elle juge plus que problématique la politique de regroupement autoritaire menée pour la région parisienne, en imposant des établissements chefs de file alors que la loi avait spécifiquement reconnu la nécessité d'une spécificité parisienne.
- Enfin, QSF rappelle que la loi du 22 juillet 2008 prévoit des regroupements *volontaires* des universités, fondées donc sur la liberté de décision de ceux-ci, alors que la ministre agit comme si elle semblait être habilitée à effectuer des regroupements « forcés ». Aux universitaires et à leurs dirigeants élus de défendre ce principe de la liberté de regroupement qui implique, d'ailleurs, le cas échéant, la liberté de ne pas se regrouper.

Gouvernement des universités

L'organisation des universités par la loi d'orientation en 1968 était entachée de graves défauts, régulièrement dénoncés par QSF, et que malheureusement les réformes successives ont confirmés et amplifiés. D'une part, les modes d'élection des conseils centraux et du président sont très contestables, car ils conduisent à l'emprise de listes syndicales ou politisées très peu représentatives. Le résultat a été d'affaiblir la collégialité, c'est-à-dire la capacité des universitaires à décider librement et collectivement sur les matières où ils sont seuls légitimes à le faire. On a ainsi alimenté la confusion entre le gouvernement représentatif de la communauté universitaire, qui inclut toutes les catégories de personnels et les étudiants, et celui de la communauté académique, qui relève du collègue des pairs.

Malgré ou plutôt à cause de la prolifération de conseils centraux, supposés mettre en œuvre cette distinction, la collégialité subit des empiètements quotidiens, qu'ils soient conformes aux textes ou qu'ils se développent à l'abri des imprécisions et ambiguïtés des textes et à la faveur de l'activisme de l'administration centrale ou des présidents.

Ces graves défauts ont été amplifiés par l'autonomie instaurée par la loi LRU, qui a conduit à un renforcement incohérent et très souvent contre-productif du pouvoir et des fonctions des présidents d'université. Les présidents d'université sont aujourd'hui mal élus et dotés de pouvoirs mal conçus, à la fois excessifs et insuffisants. La composition des conseils d'administration conduit à des élections qui sont souvent le résultat de marchandages entre catégories, au détriment de l'intérêt général et donc d'un bon gouvernement. Le président d'université à la française est un « tyran faible » dont l'étroitesse des marges de manœuvre et des leviers d'action n'empêche pas à la fois l'autoritarisme et la subalternité par rapport au pouvoir ministériel. Le président est ainsi condamné à être responsable et pas coupable de la crise d'identité et de moyens de nos universités.

Un gouvernement universitaire fort doit reposer sur une légitimité scientifique et sur des contre-pouvoirs. Il faut pour cela restituer à la communauté universitaire un lieu de décision collégiale (par exemple un sénat académique), élu selon le système du panachage, qui favorise l'émergence de personnalités scientifiques reconnues pour leur qualité intellectuelle et leur esprit d'indépendance. C'est à cette institution que reviendrait le pouvoir de délibérer sur les missions qui concernent la vie scientifique des universités. Le Conseil d'administration et le président de l'université seraient en revanche en charge du gouvernement administratif et budgétaire de l'ensemble de la communauté universitaire.

Conclusion

L'enseignement universitaire doit remettre au centre de sa mission la transmission et la production des connaissances, et non des compétences qui peuvent en découler. Car la connaissance n'est pas seulement le résultat d'une transmission de contenus, mais c'est un acte de la pensée qui comporte à la fois l'acquisition d'un faisceau de méthodes et de savoirs et une maturation critique offrant un formidable levier pour appréhender le monde. La connaissance n'est jamais caduque car elle ne cesse d'évoluer, alors que les compétences, confrontées aux nouveaux savoirs et aux nouvelles technologies, sont vouées à la péremption. D'autant plus qu'avec l'objectif affiché de la réussite pour tous, il sera impossible de reconnaître les compétences réellement acquises par rapport à celles qui n'existent que sur le papier d'un diplôme souvent acquis grâce à la compensation des crédits et non en vertu de leur capitalisation.

Le cœur et le moteur de l'ESR doit être l'université. Elle n'appartient ni aux étudiants, ni au personnel, ni aux gouvernants ni même aux « enseignants-chercheurs », qui pourtant en incarnent la mission dans la durée, car elle est au service de la connaissance, et par là même du progrès individuel et collectif. Elle ne peut exercer cette mission que si elle reste exigeante.

À ce prix, la cité universitaire française pourra retrouver une place durable dans l'espace de l'enseignement supérieur. À ces conditions, la qualité et la pluralité de la recherche française pourront être sauvegardées et développées, et sauront remplir que la Nation et le progrès scientifique attendent d'elle.

17 mars 2017

*Propositions de QSF pour une refondation
de l'Espace de l'enseignement supérieur et de la recherche*

1. Orientation et sélection.

Licence

- QSF préconise à ce propos trois mesures : **a)** l'orientation obligatoire des étudiants à travers les prérequis disciplinaires ; **b)** l'introduction, entre le baccalauréat et le début des études universitaires, d'une année d'orientation, qui serait facultative pour les étudiants disposant des prérequis disciplinaires ou d'une mention au bac ; **c)** la faculté offerte aux étudiants de capitaliser selon un calendrier personnalisé, approuvé par l'équipe pédagogique, les crédits nécessaires, mais sans aucune compensation. Le système des bourses devrait être adapté à cette faculté.

Master

- QSF demande que l'accès au M1 soit réellement sélectif et que l'admission soit décidée uniquement par les équipes pédagogiques responsables des filières de master, sans aucune intervention externe (des recteurs ou du ministère), sur la base de quatre critères : **a)** Prérequis disciplinaires ; **b)** Qualité du parcours de formation en Licence dans la/les discipline(s) du master choisi ; **c)** Cohérence du projet de recherche par rapport aux connaissances acquises ; **d)** Capacité d'accueil et d'encadrement du master.

2. Modèles universitaires, financement des universités et des études

- QSF propose l'instauration de droits d'inscription progressifs, liés aux revenus du foyer parental, avec l'exemption pour des étudiants issus de classes défavorisées. On pourrait introduire quatre taux progressifs de droits d'inscription : 500 €, 1 000 €, 1 500 €, 2 000 € (éventuellement déductibles du revenu imposable des foyers fiscaux). Une telle mesure aurait un double effet : elle renforcerait la détermination des étudiants, qui seraient ainsi davantage conscients des efforts consentis par leurs familles et dans le cas de prêts par eux-mêmes, et incités à terminer dans les meilleurs délais leurs études ; elle contribuerait à renflouer de manière importante le budget des universités.

On peut estimer que plus d'un milliard d'euros supplémentaires (si l'on prend d'un côté la moyenne des quatre taux, 1 250 euros, et d'autre part les étudiants inscrits dans les universités françaises, 1 500 000, moins 300 000 ou 400 000 boursiers) pourraient ainsi abonder les crédits budgétaires de nos universités, ce qui correspondrait à une augmentation d'environ 10 %.

- Un changement de politique sur ce sujet impliquerait que le système d'attribution des bourses soit remis à plat. Des bourses permettant de vivre et de financer les études universitaires doivent être accordées aux étudiants d'origine modeste. Une politique de bourses adaptées au coût de la vie et aux conditions de travail des étudiants défavorisés n'a jamais existé en France. Or la moitié de ce que rapporterait l'augmentation des droits d'inscription pourrait être destinée par les universités à des bourses d'études triennales (Licence) ou biennales (master) dignes de ce nom (en moyenne mille euros par mois, ce qui permettrait d'accorder 300 000 ou 400 000 bourses). La suppression de l'allocation de logement, qui ne sert en réalité que les intérêts des bailleurs, permettrait également de dégager des ressources supplémentaires pour ces bourses d'étude.

Il faudra aussi réfléchir à la possibilité de financements privés adossés à des fondations universitaires. Cela permettrait notamment la refondation de chaires autour d'un professeur et d'un programme.

3 Modèles de recherche et libertés académiques

- Il faut pour QSF laisser la liberté aux universitaires d'être associés pendant une période variable à un laboratoire, la liberté de créer le cas échéant des groupes de recherches dans des hôtels à projets, autour de projets limités dans le temps (ANR, ERC) correspond en premier lieu à la respiration naturelle de la recherche dans la plupart des disciplines des sciences humaines et sociales.

Une telle liberté offrirait également plusieurs avantages concrets :

a) Elle permettrait de limiter le nombre d'unités (deux ou trois cents unités de recherche en SHS laboratoires par rapport au millier actuel), de renforcer les unités capables de se structurer autour de programmes de longue durée et de relever les défis des appels à projets internationaux ; **b)** Elle libérerait le chercheur de la contrainte d'adapter sa recherche à des axes prédéterminés, en le poussant à s'investir dans les appels d'offre blancs. Une stratégie de la recherche qui n'intégrerait pas – et qui ne favoriserait pas – des découvertes imprévisibles ou non programmées – des perspectives de rupture disciplinaire – penserait l'avenir avec les yeux rivés sur le rétroviseur ; **c)** Elle responsabiliserait encore plus l'universitaire, qui ayant choisi de travailler sur des sujets plus personnels, bénéficierait d'une dotation individualisée et devrait établir un bilan annuel de son activité de recherche, publié sur le site de son université.

4. Les universités et le CNRS

Pour un CNRS stratégique et subsidiaire

- Le CNRS devrait mettre les accueils en délégation au cœur du partenariat avec les universités et de sa prospective scientifique. Avec 5 000 accueils en délégation par an, qui ne coûteraient à l'organisme que 2 % de son budget, le CNRS garantirait aux universitaires ce temps de la recherche sans lequel leur enseignement n'est plus alimenté par des connaissances nouvelles, et offrirait aux UMR une ouverture vitale pour leur existence.

Laboratoires stratégiques et recherche individuelle en SHS : l'INSHS

- Parmi les objectifs prioritaires de l'INSHS, on pourrait en mettre au moins trois en exergue : **a)** la défense des disciplines de l'érudition déjà évoquées ; **b)** l'identification sur des bases purement scientifiques – et non pas à partir du nombre de IT et de chercheurs CNRS – des unités stratégiques ; **c)** une ouverture à la recherche en sciences humaines telle qu'elle est pratiquée dans d'autres pays européens (les UMIFREs pourraient être les plateformes idéales de cette confrontation).

5. Évaluation de la recherche et qualité du recrutement

L'unité de recherche, c'est le chercheur

- QSF considère qu'une évaluation de la recherche *bottom up*, c'est-à-dire en partant des productions de recherche elles-mêmes, permettrait à terme de pallier certains dysfonctionnements, en diminuant le nombre de pseudo-travaux collectifs et en retrouvant une marge de financement pour les recherches individuelles sans coût supplémentaire pour la collectivité. Il faudrait pour cela décloisonner évaluation individuelle et évaluation collective de la recherche, à l'inverse du système actuel qui fonctionne absurdement comme si le collectif n'était pas formé d'individus. Le HCERES n'aurait pas nécessairement à proposer lui-même une évaluation individuelle, ce qui ne serait pas souhaitable ; en revanche, il pourrait s'appuyer dans un premier temps sur l'évaluation individuelle des chercheurs faite par le CoNRS. Dans un deuxième temps, et lorsque les ambiguïtés qui pèsent actuellement sur le suivi de carrière et la possibilité d'une modulation des services à la hausse pour des enseignants-chercheurs « non producteurs », auront été opportunément

modifiées, le CNU pourra procéder à une évaluation quinquennale des publications des universitaires qui ne soumettent pas leurs dossiers au jugement de leurs pairs, en introduisant une procédure d'alerte pour ceux qui ne sont pas considérés comme des « publiants », comme celle qui existe déjà pour les chercheurs CoNRS.

- Pour qu'une telle évaluation individuelle puisse se faire, il faudrait en premier lieu que le mode d'élection du CNU soit modifié (scrutin plurinominal avec panachage), que le périmètre des sections soit élargi, le rapprochant du CoNRS, et que les compétences de ses membres soient indiscutables. L'évaluation devrait se fonder sur des critères d'évaluation transparents, préétablis et stables ; ils devraient être différents selon les secteurs disciplinaires (l'importance des livres par rapport aux articles varie de manière considérable selon les disciplines).
- L'évaluation des travaux étant particulièrement chronophage, il faudrait prévoir un système de décharges et d'incitations qui garantisse la qualité d'une telle procédure.

Le recrutement au cœur de la qualité des universités

- QSF propose que le taux d'exogamie dans les recrutements soit pris en compte dans le processus d'évaluation des universités et des autres établissements de l'ESR par le HCERES et qu'il devienne l'un des critères principaux dans l'attribution des budgets alloués aux universités par leur ministère de tutelle.
- QSF insiste sur le fait que les procédures de recrutement et de mutation doivent être soumises à l'évaluation de comité de sélection et ne doivent pas suivre le modèle en vigueur dans l'Éducation nationale.

6. L'attractivité des universités françaises et la revalorisation du métier d'universitaire

- La revalorisation du salaire des universitaires, de leurs conditions de travail et de recherche est une priorité absolue. Une mission si exigeante, si absolue, et qui rémunère si mal ses missionnaires par rapport à leur niveau d'études, ne peut redevenir attractive que si les conditions du sacerdoce universitaire sont rétablies. Si une part croissante des enseignants-chercheurs privilégie les tâches administratives ce n'est pas en vertu d'un plus grand accomplissement professionnel mais aussi en raison des primes qui sont liées systématiquement à de telles activités, alors que la PEDR n'est attribuée qu'à une partie très minoritaire des universitaires qui pourraient y avoir droit.
- Une meilleure utilisation du corps professoral (trop d'enseignants-chercheurs bénéficient aujourd'hui de détachements auprès de ministères et autres administrations), une rationalisation de l'offre de formation, une convergence progressive des statuts de chercheur et d'enseignants-chercheurs, permettraient de restituer au métier d'universitaire une véritable attractivité financière et professionnelle.

7. Du millefeuille institutionnel aux universités de recherche

Les ComUEs ne peuvent pas être réduites à de simples communautés d'universités imposées par le législateur. Il y a plusieurs exemples où le regroupement voire la fusion étaient souhaitables et ont été menés à bien avec intelligence, mais dans d'autres cas, on a mis la charrue des structures devant les bœufs des enjeux.

- QSF rappelle que la loi du 22 juillet 2008 prévoit des regroupements *volontaires* des universités, fondées donc sur la liberté de décision de ceux-ci, alors que la ministre agit comme si elle semblait être habilitée à effectuer des regroupements « forcés ». Aux universitaires et à leurs dirigeants élus de défendre ce principe de la liberté de regroupement qui implique, d'ailleurs, le cas échéant, la liberté de ne pas se regrouper.